



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 27 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché n°2026-005DTIST - Fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot 6 « fourniture de matériel de ferronnerie »

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à SIMEONI Gilles
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
SIMONI Pierre-Baptiste à GIAMARCHI Marie-Dominique

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Déclaration sans suite par la CAO du marché n°2026-005DTIST - Fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot 6 « fourniture de matériel de ferronnerie »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 28 avril 2026 sous forme de marché à appel d'offres ouverts, pour l'attribution du marché public n°2026-005DTIST – Fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique de la Communauté d'Agglomération de Bastia – le Lot 6 « fourniture de matériel de ferronnerie » avec une date limite de réception des offres fixée au 1^{er} juin 2026 à 13h00 ;

Considérant que la présente consultation n'a fait l'objet d'aucun dépôt d'offres dans le temps imparti ;

Considérant que la présente consultation doit être déclarée sans suite pour cause d'infructuosité, en l'absence d'offres remises ;

Considérant qu'il convient dès lors d'autoriser le Président à lancer une nouvelle procédure de passation en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique permettant de procéder à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 6 juillet 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 6 juillet 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

De déclarer sans suite le marché public n°2026-005DTIST - Fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique de la Communauté d'Agglomération de Bastia – Lot 6 « fourniture de matériel de ferronnerie » pour cause d'infructuosité ;

AUTORISE

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation relative au marché public n°2026-005DTIST, en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique autorisant à procéder à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence, et à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO